

PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

Commune de Banyuls dels Aspres

en date du Mercredi 21 MAI 2014, à 20 heures 30,

L'an deux mille quatorze et le vingt et un mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, sur convocation du 15 mai, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent BERNARDY, Maire.

Etaient présents : Henri BADIE, Fathia CHARPENTIER, Paul COMES, Rosella NICOLOTTI, Thierry ENCOYAND, Béatrice LAGARDE, Patrick FERRER, Pascale VILLIERES, Christelle GALINIE-MOUCHE, Alan HELAINE, Matthieu MAIRENDE-GOUGES, Alicia EY-NOMDEDEU, Frédéric MALET.

Absente excusée : Madame Isabel CAJELOT-ROMERO.

1 Procuration: Madame Isabel CAJELOT-ROMERO à Madame Fathia CHARPENTIER.

Monsieur Laurent BERNARDY, Maire, ouvre la séance et remercie les membres élus présents ainsi que les membres du public.

Madame Fathia CHARPENTIER est désignée comme secrétaire de séance.

Le Procès - Verbal de séance du 30 avril 2014, reçu par mail par chaque élu, est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, sans observation particulière.

Les Comptes – Rendus du Conseil Communautaires du 16 avril, de la Commission/Comité de Pilotage « Rythmes Scolaires » du 12 mai et le Compte Rendu de « Visite de terrain » du SIGA du Tech, dans le Secteur du Plan del Tech du 23 avril (Déplacement de l'Exutoire de la Station d'Épuration) ont été transmis à chaque élu lors de la convocation : aucune observation particulière n'est relevée.

Les Comptes – Rendus des dernières réunions du SIVU des Aspres, du SIGA du Tech et du SYDEEL66 n'ont pas encore fait l'objet d'un envoi en Mairie ce jour.

Prise en charge obligatoire par la collectivité du Branchement ERDF d'un Hangar privé sur Zone Agricole (PC N° : 066 015 12 K 0007) en Section d'Investissement.

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce Permis accordé en 2012 après instruction des Services de la DDTM et des conséquences financières pour la collectivité à savoir : la prise en charge obligatoire de la commune des 60 % du « Raccordement ERDF - Particulier ».

En effet, ce raccordement ERDF est considéré comme une « extension » du réseau électrique au regard de la LOI SRU.

Monsieur le Maire rappelle que la dépense correspondante a été prévue au BP 2014, à l'Article 2315, et demande à l'Assemblée de prendre acte qu'il va signer ce devis d'un montant de 16 500.92 Euros T.T.C, devis en instance depuis décembre 2012 et aux fins de clôturer cette affaire.

Il ajoute cependant l'importance de la vigilance qui doit être apportée lors de l'instruction de Permis de Construire en Zone Agricole notamment.

Vote des Subventions 2014 aux Associations.

DELIBERATION N°29 :

Subventions 2014 aux Associations

Sur proposition de Monsieur le Maire et de la Commission Municipale « Finances » réunie le 06 mai 2014, et en fonction de l'enveloppe budgétaire votée au BP 2014, soit 12 000 Euros à l'Article 6574,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir valablement délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

FIXE ce jour les montants à verser en 2014 pour les Associations suivantes :

Football Club des Aspres	4 200
Ass. Anciens Combattants	200
Comité Souvenir Français	100
Jeux d'Aguilles	700
Gymnastique	600
ACCA - Chasse	400
Pétanque	300
BIA	1 500
Donneurs de Sang	200
Foyer rural	2 300
Coopérative Primaire	800
La Malice en Carton	150
Caminades de Banyuls dels Aspres	450
Lutte contre la Grêle	100

Désignation de l'élu et de son suppléant pour le SydecoTHT66.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre adressée par M. Jean – Claude PERALBA Président du Syndicat de Défense des Communes des Pyrénées – Orientales contre la T.H.T, Maire de Villemolaque.

La collectivité étant commune membre, il convient aujourd'hui de désigner son représentant et son suppléant, le cas échéant.

Monsieur le Maire indique les candidatures de Monsieur Paul COMES comme Titulaire et de Monsieur Henri BADIE comme suppléant et invite l'Assemblée à procéder à leur désignation, après avoir constaté qu'aucune autre candidature n'a été proposée.

Il rappelle enfin que le SydecoTHT66 n'appelle plus de cotisations depuis 2011.

DELIBERATION N°30 :

Désignation des Représentants de la commune
Au SydecoTHT66

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le courrier de Monsieur le Président du SydecoTHT66 en date du 28 AVRIL 2014, reçu le 07 mai en Mairie,

VU l'article 8 des statuts du SydecoTHT66,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir valablement délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DESIGNE comme représentants de la collectivité adhérente au SydecoTHT66:

***Monsieur Paul COMES, Adjoint au Maire de la Commune,
Représentant Titulaire.***

***Monsieur Henri BADIE, Adjoint au Maire de la Commune,
Représentant Suppléant.***

Demande de Classement dans le Domaine Public du Lotissement « La Rourède »

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de M. Philippe CASANOVA, Président de l'Association Syndicale du Lotissement « La Rourède ».

Il indique, qu'à ce jour, il reste 4 parcelles non construites, tous lotisseurs confondus.

Il donne lecture de la réponse de son prédécesseur en date du 18 septembre 2013 au Président de l'AFUL qui avait alors sollicité le Classement des VRD dans le Domaine Public.

Le Conseil Municipal précédent avait répondu dans ce sens :

- Construction des habitations effective : 37/39
- Remise en état Voirie et Espaces Verts.
- Débroussaillage de Bassin de Rétention et du Ravin attenant.

Monsieur le Maire propose aujourd'hui d'accepter un taux de 90% pour les constructions.

Une discussion s'engage au sein du Conseil Municipal et fait ressortir qu'un état des lieux s'impose sur site avant toute décision de classement en Domine Public.

Monsieur COMES rappelle que l'éclairage public est déjà à la charge de la commune et depuis les premières installations des riverains.

Il est relevé néanmoins par M. HELAINE, élu et habitant du Lotissement, le défaut d'entretien du Bassin de Rétention et de ses accès.

Madame EY-NOMDEDEU souligne que vu l'état d'abandon constaté des espaces verts (Plantations et Bassin de Rétention), leur nettoyage et remise en état ne doivent pas être confiés au Personnel Communal, car relevant encore du privé.

Une première visite des lieux sera effectuée lors de la prochaine réunion d'adjoints et sera suivie d'un compte rendu.

Questions Diverses.

Elections Européennes du dimanche 25 mai :

Les permanences du Bureau de Vote sont arrêtées et en fonction des disponibilités de chaque élu ce jour-là.

Tondeuse-Autoportée :

Une enveloppe maximale de 4 000 Euros est retenue pour l'achat d'une nouvelle tondeuse et Monsieur le Maire est chargé des négociations financières avec « Pôle Vert ».

« Plan Communal de Sauvegarde » :

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que lors de la prochaine réunion communautaire, il sollicitera la demande suivante: « Mutualisation pour Elaboration du P.C.S ». En effet, le Commandant TABA lui a confirmé qu'aucune commune du Territoire Intercommunautaire n'avait, à ce jour, procéder à l'élaboration de leur P.C.S. Le Conseil Municipal sera informé de la suite donnée.

Compte rendu de la Commission Municipale « Jeunesse – Culture-Associations – Sports – Animations »:

Monsieur le Maire indique au Conseil que les Président(e)s des Associations suivantes, ont été conviées à cette réunion : BIA – Pétanque – Foyer Rural – FootBall Club des Aspres – Caminades et Jeux d'Aiguilles.

Madame Fathia CHARPENTIER donne le calendrier des diverses manifestations programmées pour 2014, hors Fête Nationale et Rosaire organisées par la Collectivité, et chaque élu en prend déjà note.

« Désordres en différents points de Collecte »:

Madame NICOLOTTI souligne au Chemin d'Elne le désordre permanent du « Point de Collecte ».

Monsieur le Maire répond que ce point va être déplacé afin d'éviter le manque de civisme de certains administrés. Un nouvel espace est en cours de réalisation par les employés municipaux et les riverains concernés sont au courant.

Monsieur MALET, à son tour, fait part à Monsieur le Maire d'une doléance reçue d'un riverain de la Rue de la Poste.

Monsieur le Maire en prend note et adressera un courrier à cet effet à l'intéressé.

Il rappelle également ses jours de Permanence en Mairie et qu'il se tient à la disposition de tout administré, notamment pour le deuxième point évoqué par Monsieur MALET et concernant la même personne.

Il s'agit là d'un fait rapporté par intermédiaire et Monsieur le Maire précise clairement que ce genre de doléances doit être réglé directement avec la personne concernée, comme il le fait depuis sa prise de fonction de Maire.

La divagation des chiens en agglomération est un problème récurrent et l'agressivité des chiens doit être signalée directement par la personne concernée à Monsieur le Maire de la commune.

Eclairage Public :

Suite à la question posée par Madame NICOLOTTI, il est rappelé par Monsieur COMES que les installations actuelles et trop vétustes de l'Eclairage Public ne permettent pas un éclairage « alterné » sur les points lumineux.

Monsieur le Maire ajoute que la modernisation s'effectuera progressivement, en fonction des crédits budgétaires disponibles de la collectivité avec l'option « LED ». Une partie de la Rue de la Tramontane est d'ailleurs équipée dans ce sens.

Plan Local d'Urbanisme: Déblocage de la Zone 2 AU2 :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Projet « Centre Médical » est avancé et qu'il convient de se pencher sur le « déblocage de la Zone 2 AU2 » du PLU.

Un premier contact a été pris avec le Bureau d'Etudes « Info Concept » qui se chargera de nous communiquer les modalités réglementaires nécessaires à ce déblocage.

Ces informations seront données au Conseil en temps voulu, dès réception concrète.

Compte Rendu du Comité de Pilotage « Rythmes Scolaires » :

Rapporteur : Madame Fathia CHARPENTIER

Ce comité s'est réuni en Communauté le Lundi 12 mai et chaque élu a été destinataire du compte rendu.

Une réunion sur site scolaire est programmée pour le jeudi 22 mai, à 18 heures. Elle est ouverte à tous les parents des élèves afin de les informer clairement de cette nouvelle réforme.

La liste des intervenants recensés sera communiquée.

Un règlement intérieur est en cours d'élaboration et la gratuité a été instaurée pour les familles.

La participation de l'enfant sera obligatoire dès lors qu'il sera inscrit.

Instauration d'un carnet de liaison pour un échange permanent entre Ecole-Animateurs et familles.

L'option dérogatoire de regrouper les TAP sur une demi-journée implique de renouveler la phase « concertation ».

Levée de séance : 22 heures 30.